

LETTRÉ MUNICIPALÉ

ÉDITION « SPECIAL BUDGET 2022 »

Mot du Maire



Chères Montgesnoises, Chers Montgesnois,

L'année 2022 est déjà entamée depuis plusieurs mois. L'hiver a laissé place à la douceur printanière et aux beaux jours. Le soleil va reprendre et faire scintiller notre commune et notre moral. Nous en avons le plus grand besoin dans ce contexte incertain.

Au cours du 1^{er} trimestre de chaque année, les élus et les services communaux travaillent de concert à l'élaboration du budget primitif. Le vote du budget communal marque un acte politique fort au travers duquel se définit la feuille de route des actions menées par la municipalité. Il permet, au-delà du fonctionnement quotidien, la mise en œuvre de projets visant l'entretien, le développement de notre commune mais aussi la valorisation de notre patrimoine et de notre environnement.

Les résultats de clôture du budget 2021 reflètent notre volonté et notre détermination de maîtriser nos dépenses et d'augmenter nos recettes pour réaliser nos différents investissements. Il témoigne également du profond engagement de vos élus dans cette période compliquée dans la réalisation des projets.

- Section de fonctionnement : Excédent de 364 693,15 €
- Section d'investissement : Déficit de 171 887,02 € pour un montant d'investissement de 2 144 220,17 €

Le budget 2022, travaillé pleinement par toute l'équipe municipale, est un projet sincère et ambitieux qui permet à notre commune de s'engager dans une véritable opération de revitalisation. L'équipe municipale a engagé un budget 2022 qui accompagnera la fin de la pandémie et le retour à une vie quotidienne moins contrainte par les conditions sanitaires. En responsables publics, nous devons préparer l'après COVID-19 tout en assurant la sécurité sanitaire de tous et développer des services attendus. Il s'inscrit évidemment aussi dans un contexte économique inédit qui impose de redoubler de vigilance. Enfin, il s'articule autour d'un double objectif consistant à assurer la maîtrise des dépenses de fonctionnement dans une période extrêmement compliquée et à maintenir un fort investissement afin de maintenir un développement de notre commune. Ce sont ainsi plus de 2,5 millions d'euros qui sont consacrés cette année encore aux investissements en équipements pour la commune.

Ces investissements sont nécessaires et attendus par beaucoup d'entre vous. Ils sont fidèles également aux engagements que nous avons pris lors des élections municipales avec notre projet de revitalisation. Ils sont rendus possibles par une gestion financière et budgétaire très rigoureuse depuis notre arrivée, qui permet aujourd'hui à la commune d'avoir un ratio de désendettement de 3,51 ans, bien en deçà des seuils imposés par la loi qui sont de 12 ans. C'est aussi la traduction du travail de terrain mené par les élus, en lien avec les habitants, pour recenser les demandes et les améliorations du quotidien. Il est révélateur de l'attention portée à l'expertise des Montgesnois dans la vie de tous les jours, et de notre envie de faire ensemble notre commune. Demain, nous mettrons en place les outils pour pérenniser ce dialogue et y donner une place à chacun. Et je sais pouvoir compter sur votre active participation, pour une réussite collective.

A tous égards, en poursuivant l'investissement nous préparons l'avenir. Notre détermination à pouvoir redonner à notre commune l'ambition qu'elle mérite reste intacte.

Anthony TRIFAUT
Maire de Montfort-le-Gesnois

Principes directeurs des arbitrages budgétaires



Maîtrise des dépenses de fonctionnement
Les charges de gestion courante et les charges des personnels représentent une majorité de notre section de fonctionnement. Au regard de la situation internationale mais aussi du contexte national, une attention particulière doit être portée cette année sur ces dépenses de fonctionnement. Cette maîtrise pluriannuelle engagée depuis notre installation doit nous permettre d'accroître notre autofinancement à hauteur de 500 000 euros.



Au-delà des travaux du quotidien, nous devons lancer de nouvelles études d'aménagements en complément de celles du Champ de Foire afin de favoriser l'installation de nouvelles activités commerciales sur notre commune. Ces études sur la place Notre Dame se concrétiseront en 2022. Parallèlement, nous finaliserons l'étude de réhabilitation de l'église Notre-Dame.









Sécurisation et amélioration des équipements publics.
L'accès aux espaces publics de notre commune reste également une priorité dans notre action. Au travers des différentes inscriptions budgétaires, nous souhaitons développer et améliorer l'accès à nos différentes structures (bibliothèque, mairie, salles associatives, équipements sportifs...). La sécurisation de nos déplacements vers ces espaces reste également une prérogative dans notre action. Nous continuerons la mise en œuvre d'actions envers la mobilité pour développer l'intermodalité convergente avec les travaux de la gare SNCF



Amélioration et embellissement de notre cadre de vie
L'amélioration de votre cadre de vie est notre priorité. Après avoir consacré plus de la moitié des investissements à l'aménagement urbain en 2021, nous poursuivons l'embellissement de notre commune en 2022 par des aménagements route de Connerré. Nous poursuivons avec dynamisme notre engagement dans le dispositif Petites Villes de Demain au travers d'un plan pluriannuel d'investissement de 2.5 millions d'euros par an soit une opération globale de revitalisation de 15 millions d'euros en 2026.

Zoom sur le budget de fonctionnement

 <p>Montant budget fonctionnement 2021 Dépenses : 2 242 287.51 € Recettes : 2 606 860.66 €</p>	 <p>Montant charges du personnel 996 461 € 45% des dépenses de fonctionnement 334 € / habitant</p>	 <p>Montant des charges à caractère général 650 264 € 29% des dépenses de fonctionnement 218 € / habitant</p>
 <p>Résultat de fonctionnement 2021 364 573.15 € -20% par rapport à 2020 dû aux pertes de recettes de l'Etat et l'intercommunalité</p>	 <p>Encours de la dette au 1^{er} janvier 2021 (capital restant dû) 1 496 227.66 € 502.25 € / habitant 918 €/habitant pour les communes de même strate</p>	 <p>Dotations de fonctionnement de l'Etat 877 937.46 € Diminution de 14% en 3 ans 294 € / habitant</p>

Situation financière 2021 en un coup d'œil

BUDGET TOTAL 2021

4,5 Millions d'euros

Capacité de désendettement

3,51 ans



MAITRISE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (malgré la crise)

92 624,68 euros
- 1,04%



Dépenses / Recettes

ÉPARGNE BRUTE

426 184 euros



UN CHIFFRE RECORD POUR L'INVESTISSEMENT

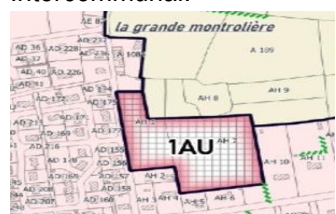
2 144 220,17 euros

Les principaux projets 2022



Améliorer le cadre de vie des habitants et développer l'offre « Habitat »

Alors que l'influence du Pays du Mans se fait de plus en plus perceptible, notre commune doit rapidement s'adapter pour ne pas devenir une commune « dortoir ». Nous devons utiliser la pression démographique non pas pour consommer toujours plus de terres agricoles, mais pour rénover l'existant. Cela implique une réelle logique de planification, qui se concrétise par le dispositif Petites Villes de Demain et le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.



L'année 2022, sera une année de mise en œuvre de grands projets de développement de l'habitat sur 2 grandes opérations d'aménagements programmées. Ces 2 projets (Route de Fatines et La Montrolière) permettront l'aménagement de 55 logements environ. D'autre part, et afin de se conformer au

Plan local de l'Habitat, nous lancerons les études de faisabilité de réalisation de logements aidés sur la commune avec Sarthe Habitat.

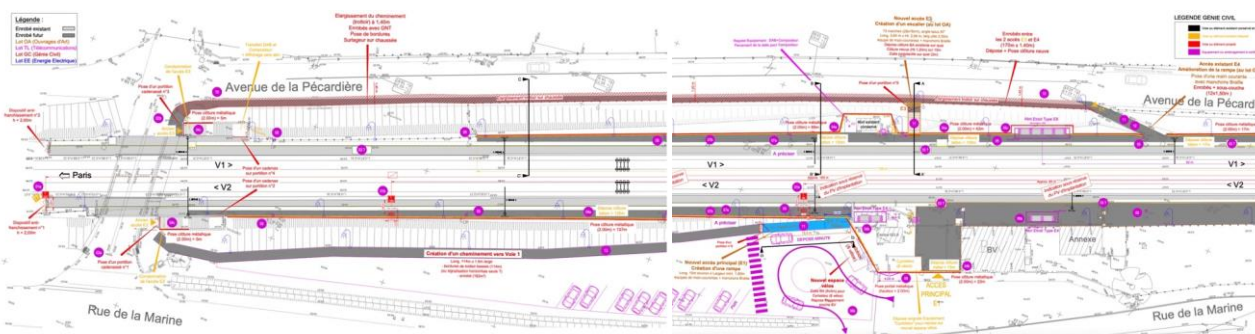
Notre volonté est de continuer à rénover fortement les espaces publics, pour les rendre plus fonctionnels, encore plus acceptables écologiquement et, donc, plus agréables à vivre. Ces espaces publics ont notamment pour but de végétaliser encore plus notre commune et de valoriser notre patrimoine historique. En 2022, nous engagerons le réaménagement du site du Pont Romain en espace de loisirs, touristique et de familles ainsi que la création d'un espace Sport/Santé sur le site de la salle Paul Richard. Ces deux espaces permettront aux Montgesnois de toutes les générations de mieux profiter du cadre de vie de ces deux espaces.

L'amélioration du cadre de vie des habitants doit également se poursuivre par le plan pluriannuel d'investissement sur les travaux de voiries de notre commune. Ainsi en 2022, les opérations suivantes seront engagées : remplacement du réseau d'eau potable de la rue Thoury et réfection de la voirie ; mise en place d'aménagements de sécurité sur la route de Lombron (Chicanes) ; création d'un cheminement cyclos et piétons sur la route de Connerré ; mise en place d'aménagements de sécurité sur la route de Connerré (Plateaux et chicanes) ; création d'un cheminement cyclable avenue de la gare ; mise en place d'aménagements de sécurité Avenue de la Gare (Chicanes) ; réfection de la voirie du Champ Fresneau.



L'année 2022 marquera également une étape importante dans le projet d'aménagement du champ de Foire en zone de commerces et de services. Ainsi, le lancement d'un concours d'architecte et le recrutement d'un économiste de la construction permettront de visualiser le projet final et ainsi mieux appréhender le dépôt du Permis d'aménager en 2023. A ce jour, l'étude des aménagements est réalisée et chiffrée à l'exception des réseaux.

L'année 2022 sera également le lancement (dans le second semestre) des travaux de la gare SNCF de la commune. Ces travaux consisteront à prendre en compte les enjeux de sécurité, d'accessibilité, d'aménagements des abords, de mobilité. La commune devra réaliser parallèlement à ces travaux financés par la SNCF, l'aménagement du parking situé devant le bâtiment de la gare.



Enfin, dans le cadre de la loi relative à l'agenda d'accessibilité programmée, nous poursuivons en 2022 des travaux sur l'église St-Gilles et commencerons la mise en accessibilité des deux cimetières de la commune. Cette mise en accessibilité s'accompagnera également de travaux paysagers permettant ainsi l'amélioration de ces lieux pour les familles.

Une action environnementale pour une commune durable



La transversalité écologique est au cœur de notre projet de mandat et elle est présente dans toutes les actions que nous entreprendrons afin de construire une commune durable. En 2022, nous

continuerons à nous engager à mettre en œuvre des actions concrètes en faveur de la protection du cadre de vie des habitants et des solutions répondant à l'urgence climatique (plantations d'arbres, création d'îlots de fraîcheur...). Nous poursuivons la rénovation énergétique des bâtiments publics. Nous favoriserons la mise en place d'énergies renouvelables et engagerons l'installation de panneaux photovoltaïques sur les grands parkings de la commune (Salle omnisports Marcel Ory et salle polyvalente Paul Richard).



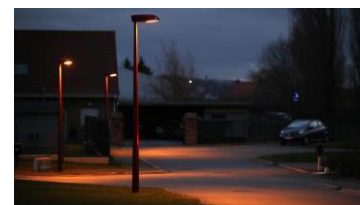
Nous accentuerons le développement des mobilités douces via le renforcement de la matérialisation, de voies cyclables et l'implantation, sur toute la commune, de mobiliers

permettant de faciliter le stationnement des deux roues non-motorisés. Le développement des mobilités se poursuivra également par des projets d'aménagements structurants (Route de Connerré et Avenue de la Gare). L'aménagement d'une piste cyclable sur l'avenue de la gare permettra de faciliter le déplacement des usagers vers la Gare SNCF dans le cadre du plan d'intermodalité.



Nous poursuivons la végétalisation des lieux de vie des Montgesnois dans tous les projets de réaménagements avec l'objectif de planter des nouveaux arbres sur la

commune, l'installation de jardins pédagogiques dans les écoles ou encore l'amélioration des bords de l'Huisne et du plan d'eau de la commune.



En 2021, la commune a revu son contrat de maintenance de l'éclairage public. La société BOUYGUES titulaire du contrat doit se conformer à

nos objectifs de maintien du parc mais aussi d'une amélioration des points lumineux dans l'objectif de réduire les consommations. En 2022, il sera également proposé de créer de nouveaux éclairages publics sur la voie du chemin de la Rouvraie ainsi que sur la route de Connerré.

Budget participatif 20 000 €

LE BUDGET PARTICIPATIF FINANCE LES PROJETS DE VOTRE CHOIX.

Expérimenté en 2021 dans certains secteurs de la commune, le budget participatif sera reconduit en 2022 dans plusieurs autres secteurs avec une enveloppe de 20 000 €. (10 000€ en 2021)

QU'EST-CE QUE LE BUDGET PARTICIPATIF ?

Le budget participatif a pour objectif d'impliquer la population dans l'affectation d'un budget défini, à travers la proposition de projets. Il s'agit d'un exercice concret de démocratie directe et une occasion de participer à la vie de la commune.

QUI PEUT PARTICIPER A CE DISPOSITIF ?

Tous les Montgesnois habitant dans les secteurs retenus par la commission aménagement communal.

En 2022, les secteurs retenus sont :

- La Petite Vallée
- Résidence du Bois Vermeil et du Dauphin
- Rue des Fauvettes, impasse des Mésanges, impasse des Cailles et impasse des Hirondelles

Les projets devront avoir pour objectif d'améliorer le cadre de vie du secteur concerné, d'agir pour l'environnement ou l'écologie et s'inscrire dans un intérêt général.

QUI CHOISIT LES PROJETS ?

Les projets seront choisis par les élus de la commission aménagement communal.

Exemple de réalisations

Terrains de pétanque résidence du Pavillon et La Pécardière



« Favoriser le bien vivre-ensemble »

Dans une société où l'individualisme prend une part grandissante avec la montée des violences, des incivilités et de la remise en question de la valeur de l'action publique, nous souhaitons plus que jamais favoriser le bien vivre-ensemble et faire de Montfort-le-Gesnois une commune où il fait bon vivre en toute sécurité. Depuis deux ans, les moyens dédiés à la sécurité ont été mis sur les écoles de notre commune favorisant ainsi la mise en œuvre des PPMS (plan particulier de mise en sécurité) au sein de chaque établissement. En 2022, des adaptations mineures pourront être encore réalisées afin de parfaire tous ces travaux de sureté.

En 2022, nous souhaitons continuer la protection de notre population en lien avec les forces de gendarmerie de Saint-Mars-la-Brière et de Connerré. Nous lancerons une étude d'installation de caméras de vidéoprotection sur les entrées de notre agglomération ainsi que dans certains endroits de la commune. Cette protection est d'autant plus indispensable du fait de l'arrivée d'une délinquance supplémentaire par le biais de l'échangeur autoroutier. Une recherche de mutualisation avec les autres communes sera engagée.

Dans le cadre des opérations de sécurisation des scolaires, nous poursuivons en 2022 l'installation d'abris de cars avec éclairage. Ces opérations de sûreté s'associeront aux aménagements de sécurité aux abords de ces lieux (passage piéton, mise en accessibilité etc.....)

Vie associative et sportive



Au travers de la pratique sportive, nous avons une occasion de pouvoir rassembler les Montgesnois et créer du lien. Notre commune dispose de nombreux équipements propices

à des sports pluridisciplinaires et nous pouvons compter sur l'engagement de clubs sportifs qui font rayonner notre commune. Notre responsabilité est de permettre à tous de pratiquer un sport dans les meilleures conditions. L'obtention de trois flammes au label « Ville Sportive des Pays de la Loire » démontre un engagement fort de la municipalité envers le monde sportif.

En 2022, nous finaliserons les travaux de la piste d'athlétisme de la commune et engagerons le développement d'un local pour l'Union Cycliste Montgesnoise.



Nous continuerons également à préparer notre commune dans la perspective des Jeux Olympiques de Paris 2024, notamment donnant corps au label « Terre des Jeux 2024 ». Des animations, en lien avec le Département seront programmées, des animations avec les écoles mais plus largement des animations pour les Montgesnois.

Patrimoine et culture

La conservation du patrimoine de la commune et sa valorisation sont deux axes majeurs en faveur du rayonnement de Montfort-le-Gesnois. Après avoir réalisé un inventaire du patrimoine avec le Pays du Perche Sarthois, un parcours découverte a été mis en place dans le cadre de la valorisation du riche patrimoine de notre commune.

En 2022, nous lancerons l'étude architecturale de la rénovation de l'église Notre Dame de la commune mais également une étude de réaménagement du presbytère. Ces deux opérations entreront dans une vaste opération de conservation de notre patrimoine. Afin de poursuivre également la valorisation de notre patrimoine, nous travaillerons en 2022 à la mise en place d'un office de tourisme sur l'espace du Pont Romain en partenariat avec le Pays du Perche Sarthois et la communauté de communes du Gesnois Bilurien. Cet aménagement permettra de mettre en lien les différentes activités du site et du territoire (chemins de randonnée, itinéraires vélo, itinéraire canoë kayak etc...)



« Gestion de la crise et ses conséquences »

Sur le plan sanitaire

Aucun élu ne pouvait imaginer des conditions plus singulières que celles que nous connaissons aujourd'hui pour démarrer un mandat, conditions qui ont eu un impact significatif sur le budget des collectivités. La crise que nous vivons a montré la place prépondérante de la santé dans la vie de chacun. Notre première responsabilité est d'accompagner chaque habitant dans la crise actuelle mais également de projeter notre action à plus long terme en facilitant, durablement et pour tous, l'accès aux soins, en agissant pour refuser les déserts médicaux souvent promis aux territoires ruraux.

En 2022, nous finaliserons les travaux du cabinet médical afin de pouvoir accueillir dès que possible un autre médecin sur notre commune.

Sur le plan économique

Bien que le développement économique relève de la compétence de la communauté de communes, la commune est un partenaire de proximité au quotidien pour les commerçants. Dans le cadre de l'opération « Petites Villes de Demain », nous nous engagerons dans la dynamisation de l'activité commerciale de proximité.

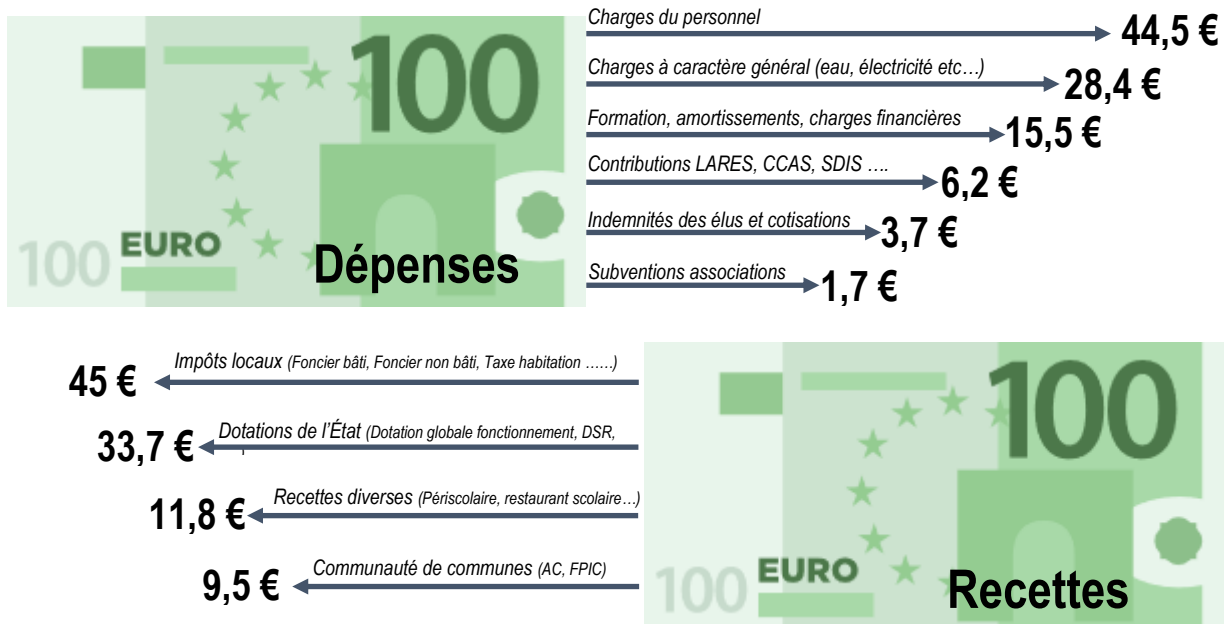
En 2022, nous renouvellerons l'ensemble des activités commerciales permettant de soutenir le tissu économique local. D'autre part, nous soutiendrons logistiquement et financièrement la première foire des artisans et entreprises du Club d'entreprises du Gesnois Bilurien se déroulant sur la ZA de la Pécardière.

Sur le plan social

Présente au quotidien aux côtés des habitants qui rencontrent des difficultés, la commune entend développer plus encore des aides adaptées aux nouveaux besoins que le contexte sanitaire et social fait émerger. Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) s'adaptera et renforcera sa politique d'accompagnement et de soutien en faveur de tous les Montgesnois.

En 2021, nous avons ainsi renforcé l'action du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) en écho à l'intensité de la crise économique et sociale liée à l'épidémie de COVID-19 par l'intermédiaire de la cellule d'écoute et de solidarité. Nous avons mis en place des actions de solidarité réactives comme la distribution de bons d'achats, d'accompagnement dans les gestes quotidiens, voir dans la recherche de solutions aux problématiques de logement.

Répartition des dépenses et des recettes de fonctionnement



+ DE 2 M€ D'INVESTISSEMENT

Répartis principalement comme suit :

- 1 031 216 € d'aménagements urbains
- 210 879,51€ de travaux dans les écoles
- 73 626,19€ d'achats de mobilier urbain
- 65 905,32€ d'investissements pour la mairie et services techniques
- 58 944,34€ d'investissements pour les espaces associatifs
- 44 768,27€ de travaux au cabinet médical
- 21 004,32€ sur les aménagements paysagers
- 15 004,31€ sur des opérations liées à la mobilité
- 10 000€ d'aménagements sur le budget participatif
- 6 800 € d'achats divers (défibrillateur, illuminations, tables ...)



Évolution de la fiscalité locale depuis 2014 : Taxe Habitation (TH), Foncier Bâti (TFB), Foncier Non Bâti (TFNB)

Évolution des taux de fiscalité 2014 - 2021

Taux Imposition	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
TH	22.7	22.93	22.93	22.93	21.78	21.78	
TFB	21.28	21.49	21.49	21.49	20.41	20.41	41.13
TFNB	40.35	40.75	40.75	40.75	38.71	38.71	38.71
TOTAL	84.33	85.17	85.17	85.17	80.9	80.9	79.84

Évolution des bases de fiscalité 2014 - 2021

Impôts	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2014 - 2021
TH	2 557 357	2 694 364	2 632 165	2 655 063	2 690 298	2 736 278			
TFB	2 082 603	2 127 993	2 147 756	2 185 937	2 232 232	2 256 206	2 300 345	2 333 000	12.02%
TFNB	99 257	98 794	99 662	98 524	100 527	101 809	103 019	102 200	2.97%
TOTAL	4 741 231	4 923 166	4 881 599	4 941 541	5 025 075	5 096 312	2 405 384	2 437 221	

La décision de la baisse des taux de la fiscalité prise en 2019 a permis aux habitants une diminution de l'impôt pour assumer les augmentations des parts d'imposition de la communauté de communes et l'augmentation des tarifs de prestations aux familles dans le cadre de l'enfance jeunesse.

La fiscalité de la commune de Montfort-le-Gesnois est à ce jour une des plus basses des communes de même strate de notre communauté de communes et du département de la Sarthe.

Libellé de la commune	Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties
LE BREIL SUR MERIZE	47,11
SAVIGNE L'EVEQUE	46,02
BOULOIRE	44,61
TORCE EN VALLEE	44,32
CONNERRE	43,29
SAINT CELERIN LE GERE	43,14
NUILLE LE JALAIS	42,88
SILLE LE PHILIPPE	42,39
FATINES	41,46
VOLNAY	41,17
MONTFORT LE GESNOIS	41,13
LOMBRON	40,98
SAINT MARS DE LOCQUENAY	39,61
SAINT MARS LA BRIERE	39,11
ST MICHEL DE CHAVAGNES	39,01
COUDRECIEUX	38,47
MAISONCELLES	37,96
SAINT CORNEILLE	37,15
SURFONDS	37,14
TRESSON	36,41
THORIGNE SUR DUE	34,72
SOULITRE	31,59
ARDENAY SUR MERIZE	26,84

Les bases de la fiscalité ont quant à elles augmentées d'année en année pour atteindre 12,02% sur le foncier bâti par exemple. La suppression de la taxe d'habitation décidée par le gouvernement a eu comme conséquence une diminution totale des bases par deux. Même si le produit de la TH a été compensée par la part du foncier bâti et non bâti du département, la commune fait partie des communes sous compensée et bénéficiant du non-perte du produit grâce à la mise en place d'un coefficient correcteur. L'inquiétude en 2023 sera de savoir si cette compensation de l'État sera pérenne.

Les mesures principales annoncées par le gouvernement en matière de fiscalité dans le cadre de la réforme des finances publiques ne peuvent avoir de conséquence sur la commune de Montfort-le-Gesnois et sur la fiscalité locale directe. Même si les communes gardent la maîtrise des taux en matière de fiscalité, cette réforme des finances publiques modifie très largement les indicateurs financiers de richesse de la commune. Ces indicateurs de richesse (potentiel financier, potentiel fiscal et effort fiscal) sont notamment utilisés pour l'attribution des dispositifs de dotation ou de péréquation.

Deux indicateurs centraux régissent l'allocation des dotations de l'État et de la péréquation :

Le potentiel fiscal (PF) mesure la richesse de la commune à partir de ses bases fiscales directes historiques auxquelles sont appliqués les taux moyens nationaux et les ressources économiques de remplacement de la taxe professionnelle. A partir de 2022 le PF intégrera des nouvelles ressources dynamiques et notamment des produits tels que les droits de mutation à titre onéreux et la taxe locale sur la publicité extérieure. Par ailleurs l'effort fiscal (la pression fiscale supportée par les ménages au niveau communal et intercommunal) sera recentré au seul niveau communal.

Sans modification de la fiscalité, ces modifications sont de nature à faire croire que Montfort-le-Gesnois serait au-dessus des moyennes nationales avec des répercussions progressives sur les dispositifs de dotations et de péréquation : 1- Diminution plus rapide de la dotation forfaitaire ; 2- Augmentation du prélèvement opéré par le fonds de péréquation communal et intercommunal ; 3- Progression moindre de la dotation de solidarité urbaine.

FONCTIONNEMENT

Diminution des dotations de l'État

Perte de 132 086,27€ en 3 ans soit 41,53€/Habitant

Perte de recettes de l'intercommunalité

Perte de 50 500€ en 2 ans
Mise à disposition des locaux pour un montant de 84 000€ en 3 ans.

Réforme des indicateurs de richesse

Baisse des dotations de péréquation envisagée si effort fiscal supérieur à 1 (actuellement 1,24).

+

INVESTISSEMENT

Compte tenu du projet de revitalisation de la commune (Dispositif Petites Villes de Demain), de la planification pluriannuelle d'investissement (2,5 M€/ an soit 15 M€ sur 6 ans), de la mise en œuvre de grandes restructuration (Champ de Foire, espaces commerciaux de la Place Notre-Dame...), une réflexion légitime sur les recettes de fonctionnement doit être mise en place.

Lors de la séance du conseil municipal le 05/04/2022, les élus ont fait le choix d'augmenter la fiscalité locale.

FONCIER BATI

Passage de 41,13%
à 43,19%

5%

FONCIER NON BATI

Passage de 38,71 %
à 40,64%

Impact pour l'habitant

47 €/an d'augmentation pour une valeur locative moyenne de 1382 soit **3,91€/mois**

Impact pour le budget de la commune

Produit de fiscalité supplémentaire de **85 703 €**